

Pour
information...



LES TARIFS ANNUELS... Rentrée 2018 / 2019

Extrait de la circulaire :

– Contributions, Cotisations, Prestations Règlementaires

LYCEE

CONTRIBUTION DES FAMILLES COTISATIONS INCLUSES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
909.00 € ①	869.00 € ①	768.00 € ①

FORFAIT ANNUEL DE DEMI-PENSION : INSCRIPTION à l'ANNEE ou au TRIMESTRE

☞	1 jour par semaine	:	224,00 €
☞	2 jours par semaine	:	442,00 €
☞	3 jours par semaine	:	648,00 €
☞	4 jours par semaine	:	837,00 €
☞	5 jours par semaine	:	975,00 €

Repas occasionnel : 7,45 €

SECTION EUROPEENNE

113.00 €

Pour toute situation particulière, la direction se tient à la disposition de la famille

① Pour connaître « votre catégorie », il faut :

- 1/ Vous munir de votre dernière déclaration de revenus et relever le revenu imposable ou revenu fiscal de référence
- 2/ Diviser ce montant par le nombre d'enfant(s) à charge auquel vous ajoutez le chiffre 2 (même en cas de foyer monoparental)
- 3/ Le résultat obtenu vous situe dans une de ces 3 catégories :

☞ Au-dessus de 8.500 €	➔	Catégorie A
☞ De 6.500 € à 8.500 €	➔	Catégorie B
☞ Jusqu'à 6.500 €	➔	Catégorie C.

Exemple : revenu imposable : 30 755 € - 2 enfants à charge - 2 parents :
 $30\,755 : (2+2=4) = 7\,688.75 \rightarrow$ catégorie B